



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-228 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

Règlement d'emprunt 2023-228 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace au montant de 7 900 000 \$

Ce règlement a pour objet l'emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction de la rue Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace au montant de 7 900 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 16 novembre 2023.

Sandra Ruel

Me Sandra Ruel
Greffière adjointe
